

Matériel de sécurité
Championnat de France des Croiseurs Légers 2022

Championnat "Multi classes" / Classement selon la jauge **OSIRIS**

Respect des réglementations suivantes:

RCV 2021-2024	https://espaces.ffvoile.fr/arbitrage/textes-et-reglements/regles-de-course-a-la-voile-et-annexes.aspx
AC du Championnat	https://evenements.ffvoile.fr/media/443868/avis_de_course_cfcl_2022_vf.pdf
Règlementation plans d'eaux intérieurs exposés	https://evenements.ffvoile.fr/media/445702/equipement_secu-bateaux_de_plaisance_en_navigation_interieure_def_web.pdf
Police de navigation sur le lac du Bourget	https://evenements.ffvoile.fr/media/445738/ap_reglement_police_navigation_lac_bourget.pdf

Les obligations	Détails	Remarques
Equipements individuels de flottabilité par personne embarquée (ou combinaison portée)	Adapté à la morphologie, et d'un niveau de performance de 50 newtons (aide à la flottabilité) pour une navigation à moins de 3700 mètres de la rive	
Dispositif d'assèchemet (fixe ou mobile) pour les bateaux non autovideurs ou ceux comportant au moins un espace habitable		
Dispositif de lutte contre l'incendie (pour des bateaux marquage CE = suivant préconisation du fabricant dans le manuel du propriétaire ou pour les autres, conforme à l'article 245-5.32 de la division 245)	En fonction des bateaux	https://www.bateaux.com/article/25333/extincteur-reclame-reglementation
Un dispositif de remorquage et d'amarrage avec au moins un point d'amarrage et une amarre pour assurer ces 2 fonctions		
Une ligne de mouillage appropriée à la taille du bateau. Dispositif dispensé pour les bateaux dont le déplacement léger est inférieur à 250 kg sous la responsabilité du chef de bord		Une petite ancre grappin avec le cordage de remorquage suffit
Une lampe torche étanche ou un moyen de repérage lumineux individuel porté en permanence par chaque personne embarquée	Au choix, le moyen de repérage lumineux peut être collectif (lampe torche, projecteur) ou individuel s'il est étanche et porté par chaque personne à bord	Une lampe torche suffit
Passeport de bonne conduite	Obligatoire à bord de tout bateau possédant un coffre ou une cabine (à imprimer)	https://evenements.ffvoile.fr/media/443490/police_de_navigation_lac_du_bourget.pdf

Il n'est pas obligatoire d'avoir les éléments suivants : Feux rouges à main, moyen de signalisation sonore, compas étanche, carte de navigation de la zone, dispositif de repérage d'une personne tombée à l'eau, trousse de secours ou gaffe.